

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Ile-du-Prince-Edouard:—Charlottetown—salle d'exercices—agrandissement, \$4,000; Summerside—édifice public—nouveau toit et nouvelle addition, y compris le chauffage et l'aménagement, \$5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille sept cent trente-six dollars et quatre-vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Nouveau-Brunswick:—Bathurst—édifice public—réfections et réparations, \$1,000; Fairville—édifice public (à voter de nouveau, \$3,000, montant périmé), \$15,000; Frédéricion—édifice public fédéral—part du coût du pavage permanent posé par la municipalité sur les rues Queen et Carleton à payer par l'Etat, \$2,934.87; Frédéricion—terrains à l'hôtel des postes—pavage de la chaussée et des trottoirs, \$2,000; Grand-Falls—édifice public (à voter de nouveau, \$4,050, montant périmé), \$15,000; Hartland—édifice public, \$5,000; Hillsborough—édifice public (à voter de nouveau, \$4,970, montant périmé), \$15,000; Moncton—salle d'armes (à voter de nouveau, \$7,000, montant périmé), \$7,000; Moncton—édifice public—agrandissement et changement dans l'aménagement (à voter de nouveau, \$3,860, montant périmé), \$10,000; Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$4,000; Saint-Jean—salle d'exercices, \$35,000; Saint-Jean—poste de quarantaine, Ile-au-Perdrix—service d'eau, améliorations et réparations aux bâtiments, etc., \$2,500; Saint-Jean—poste de quarantaine, Ile-aux-Perdrix—pour payer en règlement complet et final la réclamation de l'entrepreneur George McArthur pour travaux accomplis, etc., aux termes de son contrat du 26 août 1904, pour l'érection de deux bâtiments de détention et d'un hôpital, \$301.80; léproserie de Tracadie—maison et grange, etc., \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics en général—provinces maritimes:—Edifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1911.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Edifice des réserves de la milice, Ottawa—pour dommages causés par l'incendie du 20 novembre 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du sous-ministre du Travail sur les conditions industrielles dans les bassins houillers de la Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session No 36a.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.